



Service de l'aménagement et de l'urbanisme

Formulaire de demande d'un permis de construction

Demande numéro : CONSTRUCTION -2013-##

À REMPLIR PAR LE REQUÉRANT

Type de demande		<input type="checkbox"/> Résidentielle	<input type="checkbox"/> Commerciale	<input type="checkbox"/> Publique	<input type="checkbox"/> Industrielle
<input type="checkbox"/> Bâtiment ou construction principal <input type="checkbox"/> Nouveau bâtiment ou construction <input type="checkbox"/> Agrandissement <input type="checkbox"/> Transformation		<input type="checkbox"/> Bâtiment ou construction accessoire <input type="checkbox"/> Nouveau bâtiment ou construction <input type="checkbox"/> Agrandissement <input type="checkbox"/> Transformation			
Durée prévue des travaux	Date prévue de début des travaux jj / mm / aaaa	Date prévue de fin des travaux jj / mm / aaaa	Estimation du coût des travaux		
Description de l'usage projeté					
<hr/> <hr/>					
Emplacement de la demande					
Numéro civique	Rue	Numéro(s) de lot(s)			
Coordonnées du requérant					
Nom		Prénom		Téléphone	
Numéro civique	Rue	Municipalité		Code postal	
Coordonnées du propriétaire (si différent du requérant)					
Nom		Prénom		Téléphone	
Numéro civique	Rue	Municipalité		Code postal	
Coordonnées du responsable des travaux					
Nom de l'entreprise				License RBQ	
Nom du responsable		Prénom du responsable		Téléphone du responsable	
Coordonnées du technologue ou du professionnel (si applicable)					
Titre du technologue ou du professionnel				Numéro de licence	
Nom du technologue ou professionnel		Prénom du technologue ou professionnel		Téléphone	
Paiement à joindre au présent formulaire (installation septique + dépôt de 200\$)			Tarif		Total
Nouveau bâtiment ou construction résidentiel					
Premier logement			50\$	X 1	= \$
Logement additionnel			15\$	X	= \$
Nouveau bâtiment ou construction commercial, public et industriel (maximum de 200\$)					
Tarif de base			75\$	X 1	= \$
Superficie de plancher (m ²)			2\$	X	= \$
Bâtiment accessoire			25\$	X	= \$
Agrandissement d'un bâtiment ou d'une construction résidentiel par logement			25\$	X	= \$
Agrandissement d'un bâtiment ou d'une construction commercial, public et industriel (maximum de 100\$)					
Tarif de base			40\$	X 1	= \$
Superficie de plancher (m ²)			2\$	X	= \$
Mode de paiement	Numéro de reçu		Total = \$		
Engagement du requérant					
<p>J'atteste que les renseignements que j'ai fournis sont complets, justes, véridiques et j'autorise la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie à faire les vérifications qu'elle juge opportunes. De plus, j'autorise toute personne intéressée à consulter les documents ci-joints.</p> <p>Je reconnais que les frais ne sont pas remboursables. Je reconnais que l'acceptation de la demande est conditionnelle à sa conformité au Loi et à la réglementation en vigueur.</p>					
Signature _____			jj / mm / aaaa		



Service de l'aménagement et de l'urbanisme

Formulaire de demande d'un permis de construction

Demande numéro : CONSTRUCTION -2013-##

À REMPLIR PAR LE FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ

Documents à joindre au présent formulaire (11RG-0712, a. 3.1.2)

- Documents généraux applicables à toutes les demandes:**
 - Les plans, élévations, coupes, croquis et devis requis pour que l'inspecteur désigné puisse avoir une compréhension claire du projet de construction à ériger, de son usage et de celui du terrain;
 - Un croquis montrant une vue de façade et une vue de côté du bâtiment projeté;
 - Pour chaque étage, l'utilisation projetée de chaque pièce;
 - Un plan d'implantation exécuté à une échelle d'au moins 1:500 montrant :
 - Les dimensions et la superficie du terrain;
 - Les servitudes;
 - La projection au sol du ou des bâtiments faisant l'objet de la demande de permis;
 - La projection au sol et la localisation de tout autre bâtiment situé sur le terrain;
 - La ou les lignes de rue et leur élévation par rapport au terrain;
 - La localisation de tout cours d'eau ou plan d'eau sur ou à proximité du terrain;
 - La topographie du terrain illustrée à l'aide de courbes de niveau à un intervalle de cinq (5) mètres.
 - L'identification des massifs boisés et l'identification de la superficie boisée;
 - La localisation de la fosse septique, de l'élément épurateur de la source d'alimentation en eau potable ou, le cas échéant, de la localisation des réseaux d'aqueduc et d'égout.
- Documents supplémentaires pour la construction d'un bâtiment principal ou l'agrandissement d'un bâtiment principal de plus de 29 m² situé à l'intérieur du périmètre urbain ou à l'extérieur du périmètre d'urbanisation sur un terrain ayant une superficie inférieure à 3000 m² :**
 - Un plan de subdivision.
- Documents supplémentaires pour la construction, l'agrandissement, la modification ou la transformation de tout bâtiment principal autre qu'une habitation de 4 logements ou moins :**
 - Un plan d'aménagement de l'aire de stationnement et de l'aire de service;
 - Les plans et devis des travaux signés et scellés par un membre de l'Ordre des architectes ou un membre de l'Ordre des technologues.

Évaluation de la demande (11RG-0712, a. 3.1.6)

Demande conforme Demande non conforme

- L'objet de la demande soit conforme aux dispositions des règlements de la municipalité;
- La demande est accompagnée de tous les plans et documents exigés par le présent règlement;
- Le tarif requis pour l'obtention du permis est payé;
- Le terrain sur lequel doit être érigée chaque construction projetée, y compris ses dépendances, ne forme un ou plusieurs lots distincts sur les plans officiels du cadastre, qui sont conformes au règlement de lotissement de la municipalité ou qui, s'ils n'y sont pas conformes, sont protégés par droits acquis. Cette disposition s'applique lorsque les conditions de l'article 5.2, paragraphe « c » du règlement administratif sont rencontrées; (ne s'applique pas aux cabanes à sucre privées, centre de tri et traitement des matériaux secs, constructions pour fins agricoles sur des terres en culture, tour de télécommunication de la catégorie services publics et semi-publics, plates-formes de compostage de la catégorie services publics et semi-publics)
- Les services d'aqueduc et d'égout ayant fait l'objet d'une autorisation ou d'un permis délivré en vertu de la loi ne soient établis sur la rue en bordure de laquelle la construction est projetée, ou que le règlement décrétant leur installation ne soit en vigueur; (ne s'applique pas aux cabanes à sucre privées, centre de tri et traitement des matériaux secs, constructions pour fins agricoles sur des terres en culture, tour de télécommunication de la catégorie services publics et semi-publics, plates-formes de compostage de la catégorie services publics et semi-publics)
- Dans le cas où les services d'aqueduc et d'égout ne sont pas établis sur la rue en bordure de laquelle la construction est projetée ou que le règlement décrétant leur installation n'est pas en vigueur, les projets d'alimentation en eau potable et d'épuration des eaux usées de la construction à être érigée sur le terrain ne soient conformes à la loi sur la qualité de l'environnement et aux règlements édictés sous son empire ou aux règlements municipaux portant sur le même objet.
- Le terrain sur lequel doit être érigée la construction projetée ne soit adjacent à une rue publique ou à une rue privée conforme aux exigences du règlement de lotissement (ne s'applique pas centre de tri et traitement des matériaux secs, constructions pour fins agricoles sur des terres en culture, tour de télécommunication de la catégorie services publics et semi-publics, plates-formes de compostage de la catégorie services publics et semi-publics).
- Dans le cas d'une île, celle-ci devra être reliée par un passage, d'au moins 15,25 mètres (50 pieds), subdivisé conformément à l'article 2175 du Code civil.
- Voir 11RG-0712, a. 3.1.7 pour les conditions additionnelles à l'égard d'une demande de permis de construction pour un bâtiment autre qu'agricole en zone agricole établie par décret.